



Un accueil éducatif de jour

Roger Derry



Accueil Éducatif de Jour (AEJ) - 15 places
Pavillon Ledoux
2 avenue du Président Franklin Roosevelt
94320 Thiais

Situé à Thiais, ce dispositif peut accueillir jusqu'à 15 jeunes de 14 à 20 ans en situation :

- de décrochage scolaire ;
- en voie de déscolarisation et/ou en difficulté d'insertion ;
- en attente d'affectation ou affectés dans une nouvelle école ;
- en panne de projet, susceptibles d'avoir des lacunes dans les savoirs, ainsi que des difficultés de sociabilité.

À quelques minutes de la gare du RER de Choisy-le-Roi, le bâtiment de l'AEJ est composé d'une classe, de salles d'activités, de bureaux, d'une cuisine et d'un lieu d'accueil pour les familles. Sa localisation allie à la fois accessibilité et proximité.

Pour la plupart des jeunes accueillis la priorité est d'être rattachés à un établissement scolaire, et de bénéficier d'une reprise de scolarité et de conventions de stage. Lorsque cela est possible, le maintien dans l'établissement d'origine est privilégié. Il peut aussi être inscrit au sein du lycée Poullart des Places (Thiais).

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30

Les jeunes sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire constituée d'éducateurs, d'une chargée d'insertion et d'un éducateur technique spécialisé. Cette équipe a pour vocation de déployer une prise en charge cohérente autour de deux axes principaux : un axe pédagogique et un axe relatif à l'insertion et à la citoyenneté.

• La pédagogie :

Elle s'articule autour de la découverte de métiers grâce aux plateaux techniques, à l'utilisation d'outils visant à réinscrire les jeunes dans une dynamique d'apprentissage, et au raccrochage progressif avec une scolarité en lien avec l'établissement scolaire de rattachement. Le plateau technique permet au jeune de se confronter à nouveau au cadre scolaire, et à une autre forme d'acquisition de connaissances qui ne correspond pas au schéma classique de l'enseignement en salle de classe.





En interne, les jeunes ont la possibilité d'essayer les métiers de la restauration, de la maintenance des véhicules automobiles, et de la coiffure. De même ils peuvent s'exercer, selon leurs projets, à d'autres métiers dans les établissements scolaires partenaires. Il s'agit de redonner du sens à l'utilité des savoirs scolaires en mettant en valeur leur apport indispensable dans l'exercice d'un métier. Le but du dispositif pédagogique est de faire de la rupture scolaire une opportunité de retrouver le plaisir d'apprendre.



• **L'insertion et la citoyenneté :**

Les jeunes doivent prendre une part active dans la vie de l'institution et du groupe. Autant que faire se peut, les jeunes participent à la mise en place d'actions menées dans le cadre de la prévention, de la citoyenneté et de l'accès à la culture. Cette dynamique de projet doit aussi porter le jeune dans l'élaboration de son orientation professionnelle et dans ses démarches d'insertion. Les partenariats

avec les missions locales, Pôle Emploi et d'autres dispositifs externes inscrivent l'AEJ dans une dynamique collective et territoriale pour aider au mieux le jeune.

Le samedi de 9h à 14h

Le jeune est au centre du dispositif mais le service est en lien avec la famille notamment via des rencontres hebdomadaires. Ce temps du samedi est dédié aux relations avec les familles pour :

- apprendre à mieux connaître leur enfant,
- le soutien à la parentalité,
- l'accompagnement dans la gestion des relations avec le milieu scolaire, la compréhension du fonctionnement de l'école et la supervision des études des enfants,
- l'association des parents à la prise en charge de leur enfant au sein de l'AEJ et à la vie de l'institution.

L'admission

La procédure d'admission se veut simple et rapide. La demande est accompagnée d'un rapport social qui doit nous permettre d'avoir un premier aperçu de la situation du jeune et de l'orientation préconisée. Un rendez-vous est fixé dans les plus brefs délais selon les disponibilités du référent de l'Aide sociale à l'enfance, le jeune et sa famille. La décision d'admission est prise à la fin de l'entretien par le Directeur ou le Chef de Service qui aura rencontré les intéressés. Si le dossier est complexe, la psychologue peut être sollicitée afin d'apporter un éclairage.